



Bulletin bimestriel d'information
de l'Association de Parents
pour la Protection des Enfants
sur les Routes
APPER Wallonie
Rue Jean Vercheval 40
4040 Herstal
info@apper-wallonie.be

Editeur responsable:
Caroline Vimond Rue St-Lambert 36 4040 Herstal

P 201 185
N° 177
NOVEMBRE 2013

Ne paraît pas en juillet et août

dernière minute...

Rencontre avec Mme Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion Sociale

Ce samedi 26 octobre 2013, une petite délégation de l'Apper a eu une entrevue avec Madame la Ministre à Herstal.

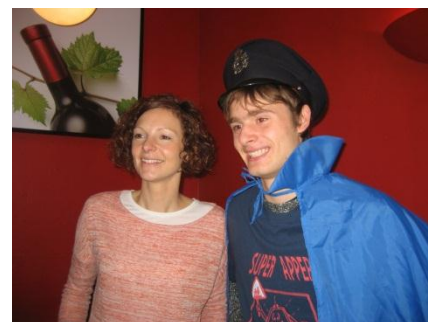
Super-Apper n'a pas voulu rater l'occasion de rencontrer la nouvelle ministre de l'Enseignement Obligatoire.

Notre objectif était de lui présenter notre association et de lui donner un petit aperçu du travail accompli par nos enseignants dans toute la Wallonie.

Madame la Ministre s'est dite très concernée par les enjeux de la sécurité routière et nous a encouragés dans nos missions.

Nous remercions
Mme Marie-Martine
Schyns pour son
accueil chaleureux et
pour l'intérêt qu'elle
porte à tous nos
projets !

Alphonse Grasso,
Administrateur



Merci également à Julien, notre comédien, qui n'a pas hésité à enfiler, une fois encore, son costume de Super-Apper pour l'occasion !

Il est important d'être VU !



Rien de pire que d'être surpris au volant par la présence subite d'un enfant sur la route.

Depuis près de 50 ans, nous insistons pour que les enfants portent, même le jour, des vêtements de couleurs vives afin d'être aperçus plus rapidement dans la circulation.

Le soir, nous prônons le port de la veste spéciale de sécurité ou, pour le moins, un brassard ou tout autre accessoire réfléchissant. Même si pour les enfants cyclistes, nous percevons un léger mieux dans ce domaine, en ce qui concerne les enfants piétons, nous avons l'impression de prêcher dans le désert !

Un petit coup d'œil dans la cour de récréation ou une visite des porte-manteaux suffit pour se rendre compte que le gris, le noir et le bleu sombre règnent en maître. Pour une classe, les vestes colorées se comptent facilement sur une seule main.

Conclusion : vêtu de clair, votre enfant se déplacera avec plus de sécurité.

PENSEZ-Y !

Luc Hermans,
Enseignant Apper

Ce mois-ci :

Concours
de dessins

voir en dernière
page



125 cm³

Bien que cela reste très dangereux, la loi autorise les enfants de plus de 3 ans à monter à l'arrière d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur d'une puissance maximale de 125 cm³. Cependant, il faut que l'engin possède une place spécialement prévue pour le passager. En outre, l'enfant doit être suffisamment grand pour que ses pieds touchent les repose-pieds. Il existe dans le commerce des sièges spécialement conçus pour les petits de 3 à 8 ans avec des repose-pieds, poignées et ceintures. Les bambins de moins de 3 ans ne peuvent en aucun cas être transportés sur ce genre d'engin.

Il faut savoir que les médecins déconseillent fortement de faire de la moto avec des jeunes de moins de 12 ans car ceux-ci sont plus vite fatigués et moins vigilants. Le pilote doit prévoir des pauses régulières (toutes les 20 minutes) pour vérifier que son enfant ne s'endort pas et qu'il n'a pas de malaise. Enfin, il

ne faut pas oublier de s'équiper soigneusement : un casque homologué E, des gants, une veste manche longue (même en été), un pantalon ou une combinaison, des bottes ou des bottillons qui protègent les chevilles.

Rappelons également que les chiffres donnés par l'IBSR concernant les motards montrent une hausse importante du nombre de tués en 2011 de + 17,5 %. C'est pour cette raison qu'une nouvelle campagne a été lancée par l'IBSR : « Gardez un œil l'un sur l'autre ».

Bonne et prudente randonnée.

Isabelle Thill-Frébutte

Devenez membre de l'APPER ou renouvelez votre affiliation!

Il suffit de verser le montant de 5€ (cotisation individuelle) ou 12€ (cotisation de groupes, écoles) au compte **BE70 0000 8944 6225** de l'APPER, rue Jean Vercheval 40 à 4040 Herstal en indiquant vos coordonnées complètes et en mentionnant AFFILIATION en communication.

Rappelons que les magasins "POINT CARRE" que nous remercions très vivement, offrent avec chaque carte de membre un bon de réduction de 15€ (3 fois la cotisation), ce qui représente une ristourne de 20% sur des achats d'un montant de 75€.

Pour connaître les points de vente: www.pointcarre.eu

Il y a un magasin POINT CARRE à:
Andenne – Anderlus – Arlon – Ath – Barchon –
Beaufays – Chimay – Ciney – Engis – Beggen(GDL) –
Drogenbos – Florenville – Froyennes – Gembloux –
Huy Ben Ahin – Jambes – Koksijde – Loverval –
Marche en Famenne – Neupré – Peruwelz – Recogne
Libramont – Virton – Waremme

Ceux qui nous aident et que nous remercions vivement

Nous remercions très vivement le Conseil Communal de Dalhem qui, sur proposition du Collège Communal, nous a accordé une subvention de 100€.



Remerciements

Une fois n'est pas coutume, Je tenais à mettre à l'honneur deux de mes écoles et les remercier pour leur gentillesse.

En effet, Monsieur PÂQUES, directeur de l'école Jean XXIII à Embourg, et son équipe éducative m'accueillent régulièrement en début d'année, au moment où nous peinons à trouver une école qui accepte nos cours.

Il est vrai que les directions, en début d'année scolaire, ont d'autres chats à fouetter...Ce que nous comprenons parfaitement.

Je tiens à remercier également Madame GREGOIRE directrice de l'école St Marie à Seraing, et son équipe éducative qui m'accueillent pour leur part en fin d'année scolaire.....

N. Verhoest

Pour tenter de modifier le comportement des conducteurs, nous éditons un autocollant (10cmx10cm) "Dégageons les entrées d'écoles". Cet autocollant est accompagné d'un dépliant (**sans publicité**) sur lequel figurent les quelques règles de prudence qui, respectées, diminuent considérablement les risques d'accidents. Les écoles, les administrations communales ... qui souhaitent recevoir ces autocollants et dépliants sont invitées à nous retourner le bon de commande ci-dessous (prix modifiés de 0,01€) :

Prix par quantité de 50 minimum à 125:	0,20€
Plus de 125:	0,18€

Commande d'autocollants "Dégageons les entrées d'écoles"
A renvoyer à l'APPER, 40 rue Jean-Vercheval à 4040 HERSTAL

Nom (école ou demandeur): _____
Adresse: _____
Code postal: _____ Localité: _____
Téléphone: _____ (indispensable!)

Commande de _____ autocollants et dépliants x 0,20€ = _____ €
Commande de _____ autocollants et dépliants x 0,18€ = _____ €

A verser au compte n° BE70 0000 8944 6225
de l'APPER, Rue Jean Vercheval 40 à 4040 HERSTAL, en indiquant
les coordonnées complètes de l'école ou du demandeur



A l'hôpital en droit, ça me fait une belle jambe !!!!

Dans la pratique, tout le monde peut constater que parallèlement aux infractions commises par les conducteurs (excès de vitesse, non-respect des signaux, refus de céder la priorité...), les piétons commettent eux aussi des erreurs et ne se rendent pas compte que s'ils ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Il va s'en dire que nous sommes à une époque où le : « moi je... » et le « je fais ce que je veux » prévaut sur les règles de prudence élémentaire de sécurité !!! A retenir priorité ne veut pas dire sécurité.

Quand il existe un passage pour piétons à une distance de moins de 30 mètres environ, les piétons sont tenus de l'emprunter. Les piétons qui traversent ont priorité sur les véhicules (excepté les trams), les conducteurs doivent même céder le passage à ceux qui ne sont pas encore sur la chaussée mais uniquement sur le point de traverser. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on peut traverser à tort et à travers !

Traverser à l'aveuglette peut être dangereux ; mieux vaut d'abord avoir un contact visuel avec le conducteur qui approche pour être bien sûr d'être vu, vous pouvez même faire un signe

de la main pour attirer l'attention des conducteurs : c'est un bon geste pour votre sécurité.

S'il existe des feux, il faut bien entendu en tenir compte.

Si le feu est rouge, on ne peut pas entamer la traversée.

Cela semble évident, mais une enquête réalisée par Touring révèle que pas moins de 3 piétons sur 4 ignorent le feu rouge. Maintenant si le feu passe au rouge alors que vous êtes engagé, vous pouvez poursuivre votre traversée à votre rythme normal, les conducteurs doivent vous céder le passage. Mais prudence !



Rappelons qu'aux endroits dépourvus de passage, les conducteurs n'ont aucune obligation de s'arrêter lorsque vous traversez, cela revient à dire que dans cette situation, les piétons doivent céder le passage et redoubler de prudence avant de traverser.

Nadine Verhoest, enseignante Apper

A méditer... Sur nos routes, un tué sur dix est un piéton !

De quels avantages profitent les enseignants avec Modulo Enseignant*?

Réponse :
des réductions supplémentaires + l'assurance Academic gratuite

En savoir plus ?

- Surfez sur www.ethias.be/enseignant
- Appelez-nous au **0800 23 777**
- Rendez-vous dans votre **bureau Ethias** (adresses sur ethias.be/bureaux)

MODULO
Enseignant

ethias
Les efficacisseurs

* Modulo Enseignant est un pack d'assurances. Infos et conditions sur www.ethias.be/modulo ou au 0800 23 777

Ethias S.A., rue des Croisiers 24, 4000 Liège, RPM Liège – TVA : BE 0404.484.654 – IBAN : BE72 0910 0078 4416 – BIC : GKCCBEBB
Editeur responsable : David Ternel, rue des Croisiers, 24 4000 Liège

concours de dessins



Dessine Jérémy avec son vélo !

Nous t'invitons à lire le petit texte ci-dessous et d'imaginer à quoi peut ressembler ce garçon... A toi d'illustrer l'histoire ! Les plus petits peuvent bien sûr demander à Papa et Maman de leur lire le texte !

Tu as envie de participer ?

Envoie-nous ton dessin sur papier libre accompagné du bulletin de participation ci-dessous. Nous tirerons 8 noms au sort.

La liste des gagnants qui seront récompensés ainsi que le(s) plus beaux dessin(s) seront publiés dans "Apper-Info" de janvier.

Pour être valable, le bulletin de participation doit nous parvenir avant le 20 décembre 2013 à notre adresse:

APPER – Rue Jean Vercheval 40 – 4040 Herstal.

Jérémy à vélo

Jérémy aime les promenades à vélo et connaît les dangers de la route. Il sait que l'accident peut arriver n'importe où. Même seul sur la route, il peut faire une lourde chute et, comme il tient à sa tête, il n'oublie jamais de mettre son casque.

Dans sa rue, il y a une grande descente, mais ses freins sont heureusement en bon état. C'est doublement nécessaire, car, tout en bas, il y a un arrêt de bus. Depuis qu'il a appris que le conducteur d'un bus a priorité quand il quitte son arrêt, Jérémy est encore plus attentif.

Sur la piste cyclable, il s'attend toujours à ce qu'un cyclomoteur surgisse derrière lui et le dépasse à vive allure. Il tient donc bien sa droite pour éviter le pire.

Jérémy roule régulièrement en dehors du village. Ce n'est pas la première fois qu'un tracteur débouche du chemin de terre et lui coupe la route. Jérémy le sait : à vélo, même quand il a la priorité, il n'est jamais à l'abri d'un conducteur qui n'a pas regardé dans sa direction ou qui n'a pas envie de s'arrêter. Son gilet fluo de sécurité ne le quitte jamais, mais il sait que ce n'est pas une armure.

Jérémy nous a rappelé 3 points essentiels pour la sécurité d'un cycliste.

- **Retrouve-les grâce à ces premières et dernières lettres :**

C _ _ _ _ E G _ _ _ T F _ _ _ _ S

- **Les voitures sont nombreuses et dangereuses, mais avec Jérémy, nous avons parlé de 3 autres véhicules précis. Trouve-les de la même manière :**

C _ _ _ _ _ _ _ R T _ _ _ _ _ R B _ S

Cette petite histoire vous a été proposée par Luc Hermans, enseignant Apper

BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS APPER-INFO N°177

A compléter en caractères d'imprimerie

NOM _____ Prénom _____ Age _____

Rue _____ N° _____

Code Postal _____ Localité _____

Elève de _____^{ème} année de l'école: _____



à vos ~~marques~~ marqueurs!
prêts!
partez!